Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260324-DELIB_16_26-DE

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian.

Procurations : GAIGNEUX Cyrille à DESPRES Benoit et GUITTON Caroline à RABARDEL Céline

Secrétaire de séance : LEFEUVRE Cédric

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

2026-16 : Lecture de la charte de l'élu local

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire doit donner lecture de la Charte de l'élu local et en remettre un exemplaire à chaque conseiller municipal. Cette obligation, déjà prévue à l'article L.2121-7 du CGCT, demeure inchangée.

La loi du 22 décembre 2025 modernise la Charte de l'élu local, texte de référence qui encadre les principes éthiques attachés à l'exercice du mandat. Cette réforme vise à renforcer la transparence et reconnaître pleinement les droits attachés au mandat local.

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 introduit trois nouveaux articles dans le CGCT. Certaines dispositions reprennent l'ancienne Charte de l'élu local, mais le nouveau texte va plus loin en y intégrant désormais les droits des élus et en créant deux nouvelles obligations, dont celle relative à la déclaration des cadeaux, invitations et avantages reçus dans l'exercice du mandat.

Monsieur Le Maire procède donc à la lecture de cette charte et en remet une à chaque élu local.

Le secrétaire
LEFEUVRE Cédric

PEC
Le Maire
DESPRES Benoit

Mairie de Tramain
Côtes d'Armor